

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration de la Régie
D'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 41, rue Trahan, 20 septembre
2022 à 19 :30 à laquelle sont présents :

Mme Diane De Tonnancourt,,Présidente, Mairesse de Yamaska, M. Léo-Paul Desmarais, Conseiller Yamaska, Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, Conseillère Pierreville, M. Benoit Yergeau, Maire St-Pie-de-Guire, M. Jean-Daniel Scheurer, Conseiller St-Pie-de-Guire, M. Pierre Provost, Conseiller St-Gérard-Majella, M. Jean Beaubien, Conseiller St-Gérard-Majella, M. Réjean Gamelin Conseiller St-François-du-Lac, Mme Nathalie Gamelin, Conseillère Saint-François-du-Lac, M. Richard Desmarais, Directeur incendie.
Absence motivée: M. André Descôteaux, Maire Pierreville
Pompier présent : 2 pompiers

Formant quorum sous la présidence de Mme Diane De Tonnancourt,
Diane Martineau, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

- 01. Ouverture de la séance ;
- 02. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 03. Adoption du procès-verbal du 31 mai 2022;
- 04. Lecture et adoption des comptes payés au 31 aout 2022;
- 05. État des revenus et dépenses au 31 aout 2022 ;
- 06. Résolution MRC de Pierre-de-Saurel, demande de subvention;
- 07. Résolution assurance responsabilité directeur-incendie;
- 08. Résolution mandat avocat;
- 09. Résolution renouvellement de l'assurance municipale;
- 10. Résolution adoption salaires pompiers 2022;
- 11. Résolution salaire directeur 2023;
- 12. Résolution ajustement frais de déplacement;
- 13. Adoption budget 2023;
- 14. Mot du directeur : intérêt pour projet de fusion Lac St-Pierre, embauche du prochain directeur-incendie;
- 15. Divers dépôt lettre Saint-François-du-Lac;
- 16. Date de la prochaine rencontre: 15 novembre 2022;
- 17. Clôture de la séance

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-15 **IL EST PROPOSÉ PAR** Léo-Paul Desmarais
APPUYÉ PAR Jean Beaubien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

03. ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

2022-09-16 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nathalie Gamelin
APPUYÉ PAR Benoit Yergeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2022.

ADOPTÉE

04. **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOUT 2022 (VOIR ANNEXE A)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2021-09-27 (Adoption Budget 2022) et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

2022-09-17

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin

APPUYÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter les comptes payés au 31 aout 2022 tels que présentés ci-dessus par la secrétaire-trésorière au montant de 229 160,46 \$

ADOPTÉE

Je, soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :
Montant total des comptes payés : 229 160,46 \$

Signé ce 27 mai 2022,



Diane Martineau DMA, sec,-trés,

05. **PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES 31 AOUT 2022 (VOIR ANNEXE B)**

La secrétaire-trésorière fait la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 aout 2022, Le total des dépenses est de 385 659 \$, Et des revenus de 446 460 \$, Il n'y a rien de particulier dans l'état des revenus et dépenses présenté.

06. **RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE FORMATION VIRTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-de-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, un projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers-pompier pour ses services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation relative à l'achat d'équipements de formation virtuelle en gestion d'intervention de Tactick360 découlant de la résolution CTSI 2022-08-225 du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel;

- CONSIDÉRANT QUE

cette acquisition permettra des économies, notamment en ce qui concerne les éléments ci- dessous :
 - Décontamination des équipements et des habits de combat;
 - Salaires liés à la préparation de la formation et post-formation;
 - Heures supplémentaires;
 - Remplissage des APRIAS;
 - Essence;
 - Repas;
 - Entraide pour couvrir le territoire lors de pratiques réelles;
- CONSIDÉRANT QUE

les avantages liés à ce type de formation, soit : l'amélioration du temps d'intervention, les dégâts causés par l'incendie, les coûts d'intervention, le temps d'exposition aux dangers, contribuant ainsi à augmenter la confiance de l'officier, à améliorer la rapidité de prise de décision et à diminuer le stress post-intervention;
- CONSIDÉRANT

la possibilité de bénéficier d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de ce projet d'acquisition;
- CONSIDÉRANT

la résolution CRSIC 2022-06-49 du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) concernant son appui au projet;

2022-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR

Benoit Yergeau

APPUYÉ PAR

Pierre Provost

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la Régie d'incendie de Pierreville-St-François-du-Lac s'engage à participer au projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers-pompier et à assumer une partie des coûts par le billet de leur service de sécurité incendie;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la Municipalité régional de comté de Pierre-De Saurel, organisme responsable du projet sous le regroupement de formation virtuelle pour les officiers pompiers.

ADOPTÉE

07. **RÉSOLUTION ASSURANCE RESPONSABILITE DIRECTEUR-INCENDIE.**

- CONSIDÉRANT QUE

le service de sécurité incendie est responsable de la lutte contre les incendies et des opérations de sauvetage;
- CONSIDÉRANT QUE

le service peut se voir confier des responsabilités concernant d'autres sinistres;
- CONSIDÉRANT

Le directeur des opérations dirige les opérations lors d'une intervention;

2022-09-19

IL EST PROPOSÉ PAR

Benoit Yergeau

APPUYÉ PAR

Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François-du- lac s'engage à protéger et défendre le directeur-incendie et tous les pompiers ainsi que ses élus contre toute accusation personnelle. Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

ADOPTÉE

08. **RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC AVOCATS**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S,E,N,C,R,L, a présenté à la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François-du-lac une offre de services professionnels pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François-du-lac

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud

APPUYÉ PAR Réjean Gamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François-du-lac accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2023,

ADOPTÉE

09. **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'assurance municipale pour la période du 2022-10-07 au 2023-10-07;

CONSIDÉRANT Que l'assurance inclut :

- Assurance de biens : 8 292 \$
- Perte de revenus : 0 \$
- Responsabilité civile : 5 478 \$
- Erreurs et omissions : 1 089 \$
- Crime : 0 \$
- Automobile : 5 680 \$
- Responsabilité civile supplémentaire : 3 168 \$

2022-09-21 **IL EST PROPOSÉ PAR** Léo-Paul Desmarais

APPUYÉ PAR Nathalie Gamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des assurances au montant de 23 707 \$ plus taxes de 9% (2021-2022 22 623\$), pour la période du 2022-10-07 au 2023-10-07.

ADOPTÉE

10. **RÉSOLUTION SALAIRE DES POMPIERS ET HONORAIRES SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE 2022-2023 (CORRIGÉE)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-09-38 prévoyait le salaire des pompiers pour 2019-2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de salaire prévu était de 2% pour chacune de ces années;

CONSIDÉRANT QUE la régie doit établir aussi le salaire pour 2023;

2022-09-22 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Daniel Scheurer

APPUYÉ PAR Pierre Provost

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder une augmentation de 2% pour l'année 2022 aux pompiers. Le salaire pour les interventions passera de 25,81 \$ à 26,33 \$. Le salaire pour l'entretien, la prévention, la formation et entraînement de 16,38\$ à 16,71\$. Le salaire pour les officiers de 32,43 \$ à 33,08 \$ Les honoraires pour la secrétaire-trésorière passeront de 724,19 \$ par mois à 738,65\$ et à 18,07 \$/h pour les mandats extraordinaires.

Pour 2023 l'augmentation est 6%
Interventions : 27,91 \$
L'entretien, la prévention, la formation et entraînement : 17,71 \$
Officiers : 35,06 \$
Honoraires secrétaire-trésorière : 782,99 \$
Mandats extraordinaires : 19,15 \$.

Que le conseil accepte d'assumer l'erreur de calcul de la paie des pompiers à 4% au lieu de 2%, comme indiqué dans cette résolution. Mais que l'augmentation de 6% pour 2023, soit calculé sur le montant d'augmentation de 2% tel qu'indiqué ci-dessus.

ADOPTÉE

11. RÉSOLUTION SALAIRE DIRECTEUR-INCENDIE 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-26, qui fait mention d'une réévaluation des salaires pour 2022;

CONSIDÉRANT QUE du rattrapage salariale a été fait en 2023;

2022-09-23 **IL EST PROPOSÉ PAR** Léo-Paul Desmarais

APPUYÉ PAR Benoit Yergeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de fixer le salaire du directeur-incendie a 100 000 \$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION AJUSTEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacements sont remboursés, actuellement a un taux de 0, 43 \$ le KM

CONSIDÉRANT QUE le taux acceptable par le gouvernement est de 0,61\$/km (site canada.ca);

2022-09-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nathalie Gamelin

APPUYÉ PAR Jean-Daniel Scheurer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de fixer le taux de remboursement des frais de déplacement a 0,61 \$ pour 2023 et d'ajuster ce montant a chaque année.

ADOPTÉE

13. ADOPTION BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 603 du Code municipal qui indique que le Budget d'une Régie doit être adopté avant le 1^{er} octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT la présentation du budget 2023;

CONSIDÉRANT un budget de 626 403 \$, une augmentation de 13 %;

CONSIDÉRANT des quotes-parts de 376 787 \$, une augmentation de 4 %;

CONSIDÉRANT des revenus autres, de 209 616 \$, une augmentation de 9%, incluant entente Odanak et une affectation de surplus de 40 000 \$;

2022-09-25 **IL EST PROPOSÉ PAR** Benoit Yergeau

APPUYÉ PAR Jean-Daniel Scheurer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le budget 2023 au montant de 626 403 \$.

ADOPTÉE

14. **MOT DU DIRECTEUR**

-Explications au sujet de la demande d'assurances responsabilité, suite a une jurisprudence a la ville de Trois-Rivières ainsi que d'autre municipalités au niveau provincial.

15. **DIVERS**

Dépôt lettre de la municipalité de Saint-François du lac au sujet d'une demande citoyenne pour que les pompiers aient le flash vert.

Le directeur incendie explique les pours et les comptes du flash vert.

Discussion sur une possible fusion avec Régie du Lac St-Pierre

16. **DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

Prochaine rencontre 15 novembre 2022 19 :30, 41 rue Trahan.

17. **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

2022-09-26	CONSIDÉRANT QUE	l'ordre du jour est épuisé
	IL EST PROPOSÉ PAR	Jean-Daniel Scheurer
	APPUYÉ PAR	Jean Beaubien
	ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la réunion à 21 h 44.	

ADOPTÉE

Diane De Tonnancourt, présidente	Diane Martineau DMA secrétaire-trésorière

